

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE D'EAUBONNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
09/12/2021	Nombre de conseillers en exercice :	35
	Nombre de conseillers présents	32
	Nombre de conseillers représentés :	3
	Nombre de conseillers votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUINZE DÉCEMBRE, A VINGT HEURES TRENTE-SEPT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 09 décembre 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme CARON Camille a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
Mme DUTOUQUET-LEBRUN Évelyne a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Le Conseil Municipal :

- Désigne à l'unanimité (35 voix pour) un secrétaire de séance : Monsieur DUFOUR Quentin ;
- Approuve à la majorité (29 voix pour) le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021 ;
29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
6 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelée.
- Prend acte des décisions prises par Madame la Maire (du n° 2021/360 du 29 octobre 2021 au n° 2021/393 du 29 novembre 2021) en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2021/181 – Budget Ville - Autorisations spéciales pour investissement 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, par anticipation sur l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater, dès le 1^{er} janvier 2022, les dépenses décrites et détaillées dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS SPECIALES D'ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022 - RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

CHAPITRES	LIBELLES	Autorisations spéciales 2022 25 % du BP+DM1+ DM2
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	71 308 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	588 356 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	98 750 €
TOTAL GLOBAL		758 414 €

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/182 – Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2021001 concernant la construction d'un groupe scolaire (école rue des Bussys)

A la majorité, le Conseil Municipal approuve pour l'exercice 2021 et suivants, l'actualisation des crédits de paiement pour le programme ci-dessous. Il autorise Madame la Maire à engager les dépenses de l'opération suivante à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement détaillés ci-après :

AP 2021 001 : construction d'un groupe scolaire (école rue des Bussys) Montant Global : 555 000 €

	CP 2021 Voté	CP2021 réalisé au	CP 2022
AP 2021 001	555 000 €	109 923 €	445 077 €

L'AP/CP actualisée sera soumise au vote du BP 2022.

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.
6 voix contre : groupe Eaubonne une ambition renouvelé à l'exception de M. BALLOY Philippe et M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2021/183 – Adhésion au groupement de commandes des dématérialisations des procédures

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande. Il autorise l'adhésion de la Ville au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures. Il autorise Madame la Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, indique son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- o Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- o Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Le Conseil Municipal habilite le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement, autorise Madame la Maire à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement. En outre, il décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/184 - Subvention exceptionnelle au CSME Karaté

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour 2021, une subvention exceptionnelle au CSME KARATE, à hauteur de 680 € et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/185 – Demande de participation financière auprès de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) pour le projet Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2022 : un territoire à la rencontre des auteurs

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la SOFIA une subvention de soutien de 20 000 € pour la réalisation de cette action et lui donne pouvoir pour signer une convention à cet effet ainsi que tous les documents s'y rapportant ainsi que pour la mettre en application.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/186 – Demande de participation financière auprès de la Fondation Crédit Mutuel pour le projet Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à solliciter auprès de la *Fondation Crédit Mutuel* une aide financière de soutien de 10 000 € pour la réalisation des actions menées par le Salon du livre Jeunesse d'Eaubonne.

Également, il donne pouvoir à Madame la Maire pour signer une convention à cet effet ainsi que tous les documents se rapportant et lui donne pouvoir pour la mettre en application.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/187 – Salon du Livre Jeunesse d'Eaubonne 2022 : prise en charge des interventions des auteurs, prix Coup de pouce

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à prendre en charge les interventions des auteurs coopérant au Salon du livre de Jeunesse d'Eaubonne : de rémunérer les dits auteurs et d'assumer forfaitairement les frais annexes attachés à leurs interventions, comme les frais d'hébergement, de repas, de transport, etc. Il est précisé que la Ville formalisera un contrat avec chaque auteur afin de déterminer précisément le montant de la prestation ainsi que le montant des frais annexes. Il autorise également Madame la Maire à verser un montant de 350 euros à chacun des 4 auteurs lauréats du Prix Coup de Pouce 2022, désignés par le vote des enfants participants pour chacune des quatre catégories correspondant à des niveaux de lecture de la petite section de maternelle à la 5^{ème}. Il est précisé que si un auteur concourt dans deux catégories avec un même ouvrage et qu'il remporte les deux prix, une seule récompense lui sera attribuée.

Enfin, le Conseil Municipal précise que ces montants seront inscrits au budget 2022 de la Ville.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/188 – Participation de la Ville au dispositif Collèges et Cinéma pour l'année 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les actes administratifs afférents au dispositif, la prise en charge des billets de *Collèges et Cinéma* se fera directement en perception, au regard de la subvention proportionnelle équivalente versée par le Conseil Départemental.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/189 – Projet artistique du territoire Vallée de Montmorency – En scène ! Année scolaire 2021/2022 – A la croisée des voies

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer la convention portant sur le Projet artistique du territoire *Vallée de Montmorency – En scène ! Année scolaire 2021/2022 – A la croisée des voies*

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/190 – Convention de partenariat pour l'organisation de formation à l'armement en union de collectivités

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat pour l'organisation de formation à l'armement en union de collectivités et autorise Madame la Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération Val Parisien et les communes membres intéressées.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/191 – Avenant pour le renouvellement du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection nomades

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant du n°2 portant prolongation du règlement de mise à disposition des équipements de vidéoprotection de type « nomade » dans le but de préparer la continuité de ce dispositif et harmoniser les dates d'échéances du règlement initial de mise à disposition, différentes selon les communes, jusqu'au 31 mars 2022. Il autorise Madame la Maire à signer cet avenant n° 2 ayant pour objet de modifier l'article 2 sur la durée du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type *nomade*.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/192 – Autorisation de dépôt d'une autorisation d'urbanisme dans le cadre de travaux de la commune

À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer l'autorisation d'urbanisme pour le changement des fenêtres du logement sis 6 rue du Bois Jacques et à déposer l'autorisation d'urbanisme et l'autorisation de travaux pour l'installation d'un escalier de secours au Conservatoire à Rayonnement Communal.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/193 – Autorisation de dépôt d'un permis de construire dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire, rue des Bussys, parcelles cadastrées section AM 44,388, 389, 390 et 391.

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer :

- le permis de construire du groupe scolaire, Rue des Bussys.
- les demandes d'autorisations de travaux afférentes à la législation sur les établissements recevant du public.

27 voix pour : groupe *Eaubonne notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne ensemble pour notre Avenir* ;
7 voix contre : groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit ;
1 abstention : Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite.

2021/194 - Groupement de commande dans le cadre d'une consultation d'AMO pour la réalisation du schéma directeur énergétique Saint Gratien – Eaubonne – Soisy-sous-Montmorency

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur énergétique communs aux trois villes annexée à la présente délibération, et autorise Madame la Maire à signer la convention tripartite désignant la ville de Saint-Gratien comme coordinatrice d'un groupement de commande commun aux trois collectivités et tout documents relatifs à la présente.

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/195 – Modalité d'occupation temporaire du domaine public pour la mise en place du permis de végétaliser

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif du permis de végétaliser, ainsi que la charte du permis de végétaliser, l'accord de gratuité de délivrance des autorisations d'occupation du domaine public situé à Eaubonne, en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositifs de végétalisation de ce dernier et l'autorisation donnée à la Maire ou son délégué à signer tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

31 voix pour : groupe *Eaubonne notre Ville, ensemble !* Mmes MENEY Maryse et CHAPOY Suzanne, M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne ensemble pour notre avenir* ; Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite ;
4 abstentions : Mme CHARBONNIER Martine et MM. DUBLINEAU Grégoire et BALLOY Philippe du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.

2021/196 – Déchèteries mobiles 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le *Syndicat Emeraude* pour l'occupation temporaire du parking du *Complexe Sportif du Luat* pour l'installation d'une déchèterie mobile et autorise Madame la Maire à signer ladite convention, lui donne pouvoir pour la mettre en application, et l'autorise à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération.

34 voix pour : groupe *Eaubonne notre Ville, Ensemble!*, groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*, à l'exception de M. COLLET Hervé ; groupe *Eaubonne ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.
1 abstention : M. COLLET Hervé du groupe *Eaubonne une ambition renouvelée*.

2021/197 – Tarifs du marché de détail communal au 1^{er} janvier 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs du marché municipal actualisés tels que présentés ci-dessus et applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 et représentant une hausse de 9,13% par rapport aux tarifs fixés le 1^{er} octobre 2014.

34 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory non-inscrit.
1 abstention : Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite.

2021/198– Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents - risque santé

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge les articles 3, 4 et 5 de la délibération n°2014/065 29 avril 2014 à compter du 1^{er} janvier 2022. Il décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le niveau de participation de la ville pour le risque santé est fixé à :

- 30 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est inférieur ou égal à 349 ;
- 25 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est compris entre 350 et 379 inclus ;
- 20 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est compris entre 380 et 409 inclus ;
- 15 € par mois et par agent, pour les agents dont l'indice de rémunération (indice majoré) est supérieur ou égal à 410 ;
- 30 € par mois pour l'ensemble des agents reconnus en tant que travailleurs handicapés (RQTH) par la MDPH.

Il précise que cette participation financière est accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, recrutés sur poste permanent, pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité, pour les contrats labellisés détenus par les agents sur présentation d'une

attestation de labellisation. Enfin, le Conseil Municipal précise que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues par la réglementation.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/199 - Adhésion à la convention de participation pour le risque santé portée par le CIG Grande Couronne

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le CIG pour le risque santé auprès du groupe VYV.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/200 – Organisation du temps de travail sur 1 607 heures

A la majorité, le Conseil Municipal approuve l'organisation du temps de travail sur 1 607 heures selon les modalités suivantes :

✓ **Durée de travail pour les agents sur cycles hebdomadaires**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 38 heures par semaine pour l'ensemble des agents sur cycles hebdomadaires.

Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficieront de 18 jours de réduction de temps de travail (ARTT).

✓ **Durée de travail pour les agents sur cycles annuels**

Le temps de travail annuel en vigueur au sein de la commune est fixé à 1.607 heures pour l'ensemble des agents sur cycles annuels.

Les heures supplémentaires effectuées au-delà de 1.607 heures seront comptabilisées au titre des repos compensateurs ou, à défaut, rémunérées si la récupération ne permet pas de garantir la continuité du service public.

✓ **Détermination des cycles de travail**

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de la commune est fixé comme suit :

Directions ou Services sur cycles hebdomadaires :

- Directions des Systèmes d'Information et des Télécommunications (DSIT)
- Direction de la Communication
- Direction de l'Administration Générale et Affaires Juridiques (DAGAJ)
- Direction générale
- Direction des Finances et de la Commande Publique
- Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Direction des Services à la Population
- Equipe administrative de la Direction de la Vie associative – Événementiel
- Reprographes, appariteurs et équipe administrative de la Direction des Moyens Mutualisés
- Relais Assistantes Maternelles
- Equipe administrative de la Direction de la Petite Enfance
- Halte-garderie
- Equipe administrative de la Direction de l'Education
- Service des Sports
- Equipe administrative du CCAS
- Direction de l'urbanisme
- Equipe administrative de la Direction Jeunesse et Famille
- Equipe administrative de la Direction culturelle
- Direction du Patrimoine
- Direction de l'Espace public

Les agents dont le travail est organisé sur un cycle hebdomadaire de 38 heures travailleront 5 jours par semaine.

Les horaires seront calés sur ceux définis pour l'accueil public des administrés.

Les durées quotidiennes peuvent varier en fonction des nécessités de service.

Directions ou Services sur cycles annuels :

- Direction de la Vie associative – Événementiel (sauf équipe administrative)
- Direction Jeunesse et Famille (sauf équipe administrative)
- Direction de l'Action Culturelle (sauf équipe administrative)
- Service Enfance
- Service Vie scolaire
- Résidence DANGIEN

Les horaires seront définis en fonction de l'activité du service.

Les durées quotidiennes peuvent varier en fonction des nécessités de service.

Sont exclus de ce dispositif les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique, leur durée de travail étant fixée, contrairement aux autres agents de la fonction publique territoriale, par des dispositions propres à leur statut.

Ces agents sont soumis à une obligation de servir spécifique d'une durée hebdomadaire fixée à 16 heures pour les professeurs territoriaux d'enseignement artistique et à 20 heures pour les assistants spécialisés et assistants territoriaux d'enseignement artistique. Les règles concernant l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ne s'appliquent pas à leurs cadres d'emplois.

✓ **Abrogation des congés extralégaux et des délibérations précédentes sur le temps de travail**

Les nouvelles modalités d'organisation du temps de travail, définies par l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, mettent un terme aux congés spécifiques accordés aux agents communaux :

- Congés circonstanciels
- Congés d'ancienneté
- Congés de départ à la retraite
- Récupération des samedis fériés

L'organisation du temps de travail sur 1 607 heures interviendra le 1^{er} janvier 2022.

29 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2 voix contre : Mme CHARBONNIER Martine et Mme MENEY Maryse du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

4 abstentions : M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHAPOY Suzanne et M. COLLET Hervé du groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

2021/201- Modification des indemnités forfaitaires pour les élections

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge la délibération du Conseil Municipal n° 2004-15 du 3 février 2004 portant fixation des indemnités forfaitaires pour les élections. Il approuve les montants correspondants au forfait d'heures défini pour chaque catégorie d'agents comme suit :

1. Les secrétaires de bureaux de vote (BV) :

Forfait de 9 heures rémunéré à raison de 360 € par dimanche

2. Les agents d'accueil :

Forfait de 6 heures rémunéré à raison de 230 € par dimanche

3. Les agents techniques :

Forfait de 6 heures rémunéré à raison de 230 € par dimanche

4. Les agents d'entretien :

Forfait de 6 heures rémunéré à raison de 230 € par dimanche

5. Le bureau centralisateur :

Forfait de 17 heures rémunéré à raison de 700 € par dimanche

Il dit que ces montants sont définis sur la base de forfait d'heures et ne seront pas proratisés et que les agents pourront demander à bénéficier d'un temps de récupération plutôt que de l'indemnisation de ces heures effectuées, le cumul récupération et indemnisation n'étant pas possible.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

2021/202 - Modification du tableau des effectifs communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la modification par substitution de deux postes et la suppression de quarante-neuf postes au tableau des effectifs. Il prend acte que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

La séance est levée à 23h55.

Le 15 décembre 2021,

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble ! : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;
Le groupe Eaubonne une Ambition renouvelée : M. DUBLINEAU Grégoire ; Mme MENEY Maryse ; M. BALLOY Philippe ; Mme CHARBONNIER Martine ; M. COLLET Hervé ; Mme CHAPOY Suzanne.
Le groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir : M. LE FUR Corentin ; Mme ESTRADÉ Claude.
M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit
Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite